

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Mardi, 10 Juillet 1849

No. 86

ALLOCATION

DE NOTRE TRÈS ST. PÈRE PIE IX, PAPE
PAR LA MISERICORDE DIVINE

PRONONCÉE DANS LE CONSISTOIRE SECRET TENU,
A GAËTELE 20 AVRIL 1849.

Nous recevons de Gaëte l'Allocation que N. S. P. le Pape Pie IX a prononcée dans le Consistoire du 20 avril dernier. Nous nous empressons de publier aujourd'hui la première partie de cet admirable document :

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Personne assurément n'ignore au milieu de quelles tempêtes et de quelles effroyables perturbations sont jetés, à la profonde douleur de Notre âme, Nos États pontificaux et l'Italie presque tout entière. Et plaise au Ciel que les hommes, instruits un jour par ces lamentables bouleversements, comprennent que rien ne peut leur être plus pernicieux que d'abandonner les sentiers de la vérité, de la justice, de l'honneur et de la Religion, d'écouter les détestables conseils des impies, et de se laisser tromper et enlancer par leurs insidieuses et perfides erreurs ! Tout l'univers sait et atteste combien grande a été la sollicitude de Notre cœur paternel et de Notre ardent amour pour procurer aux peuples de Notre domaine pontifical le bien solide et véritable, la paix et la prospérité ; et quel a été ensuite le prix de tant d'indulgence et de tendresse de Notre part. En condamnant par ses paroles les perfides artisans de tant de malheurs, loin de Nous de vouloir en attribuer aucunement la faute à la plus grande partie de la population. Tout au contraire, Nous sommes forcés de déplorer que plusieurs parmi le peuple aient été abusés au point d'adopter comme s'ils étaient de Nos avis et de Nos exhortations, et d'avoir écouté les fallacieuses doctrines de ces maîtres qui, s'écartant du droit chemin et marchant dans les voies ténébreuses, tendaient uniquement à séduire par de fausses et magnifiques promesses, les esprits et les cœurs inexpérimentés, et à les jeter dans l'erreur et le mensonge. Chacun sait parfaitement par quels concerts de louanges a été célébrée partout cette mémorable et si large amnistie accordée par Nous pour la paix, la sécurité et le bonheur des familles ; et personne n'ignore que plusieurs de ceux à qui s'appliquait ce pardon, non seulement n'ont en rien changé d'esprit, ainsi que nous l'espérions, mais au contraire, multipliant de jour en jour leurs crimes et leurs complots, ont tout tenté, tout osé pour ébranler et pour renverser de fond en comble, comme ils le méditaient depuis longtemps, la souveraineté temporelle du Pontife romain, et pour faire en même temps à notre très-sainte Religion la guerre la plus acharnée. Afin d'atteindre plus facilement ce but, ils se sont surtout empressés d'abord de convoquer les multitudes, de les enflammer et de les agiter par de grandes et fréquentes manifestations qu'ils s'étudiaient à réitérer et à augmenter sans cesse, en prenant pour prétexte les Actes mêmes que Nous octroyions. Aussi, les concessions que dès l'origine de Notre Pontificat Nous avions librement et volontairement accordées, non-seulement ne purent produire les fruits que Nous avions désirés, mais même ne purent jeter aucune racine, puisque ces habiles artisans de fraude n'en usèrent que pour exciter de nouvelles agitations. C'est pourquoi, vénérables Frères, Nous nous sommes proposés, dans cette Assemblée, de rappeler brièvement les faits et de les remettre rapidement en votre mémoire, afin que tous les hommes de bonne volonté puissent voir avec évidence ce que veulent les ennemis de Dieu et du genre humain, ce qu'ils souhaitent, et ce qui est le but fixe et permanent de leur ambition.

Notre singulière affection envers Nos sujets, Nous faisait regretter vivement ces fréquentes agitations populaires, si contraires à l'ordre, à la tranquillité publique, à la paix et au repos des familles ; et nous ne pouvions supporter ces fréquentes insurrections péniennes qui étaient demandées, sous des prétextes différents, au grand détriment de tous les citoyens. C'est pourquoi, au mois d'avril 1847, Nous avons, par un édit de Notre Cardinal secrétaire d'Etat, averti tous nos sujets de s'abstenir de ces réunions populaires et de ces insurrections, les engageant à tourner enfin leur attention et leurs efforts vers leurs propres affaires, à placer toute leur confiance en Nous, à se persuader que Nos soins et Notre sollicitude paternelle étaient uniquement consacrés au bien public, comme nous l'avions déjà montré par de nombreux et irrécusables témoignages. Mais ces salutaires avis qui tendaient à calmer les mouvements populaires, à faire entrer les peuples dans l'ordre et la tranquillité, contrairement les desirs et les desseins de quelques hommes pervers. Aussi à peine les infatigables auteurs de ces agitations qui déjà s'étaient opposés à un autre édit publié d'après Nos ordres par le même Cardinal pour la bonne éducation du peuple, continuèrent-ils Nos avertissements, qu'ils ne cessèrent de faire entendre de violentes clamours, d'exercer avec plus d'ardeur les multitudes imprévoyantes et de les entraîner par de trompeuses insinuations à ne pas rentrer dans ce calme objet de tous nos vœux, comme si ce conseil cachait le pernicieux dessein d'endormir les peuples, et de leur faire accepter plus facilement dans la suite le joug d'une dure servitude. Dès lors un grand nombre d'écrits pleins d'outrages, d'insultes andres et de menaces Nous furent adressés ; Nous les avons ensevelis dans un éternel silence et livrés aux flammes. Or, pour que ces hommes ennemis pussent faire croire aux faux dangers dont ils menaçaient le peuple, ils ne craignirent pas d'accréditer le bruit forgé par eux d'une conjuration mensongère ; ils jetèrent la crainte dans le peuple, et par le plus odieux mensonge, ils proclamèrent

que cette conjuration avait pour objet d'ensanglanter la ville de Rome par la guerre civile, le meurtre et le carnage, d'anéantir les institutions nouvelles, et de faire revivre la forme ancienne du gouvernement. Mais sous le faux prétexte de cette conjuration, ces factieux n'avaient d'autre but que de provoquer et d'exciter indignement le mépris, l'envie, la fureur contre des personnes illustres par leur vertu, leur religion, et revêtus des dignités ecclésiastiques. Vous savez qu'au lieu de cette effervescence l'insurrection de la garde civile fut proposée et réalisée avec tant de précipitation qu'il ne fut pas possible de lui donner une forme et un discipline régulière.

Lorsqu'ensuite Nous avons pensé qu'il serait utile pour l'accroissement de la prospérité de l'administration publique, d'établir une Consulte d'Etat, ces implacables adversaires saisirent aussitôt cette occasion de frapper de nouveaux coups contre le gouvernement, de dévoter et d'anéantir cette institution qui pouvait être d'une grande utilité pour les intérêts publics. Et comme déjà ils avaient impunément répandu cette opinion que l'insurrection de la Consulte changeait le caractère et la nature du gouvernement pontifical, et que Notre autorité était soumise aux décisions des conseillers ; le jour même de l'inauguration de cette Consulte, Nous n'avons pas manqué d'avertir sérieusement par de sévères paroles, certains hommes qui accompagnaient les membres de l'Assemblée, et de leur déclarer clairement et ouvertement le but véritable de cette institution. Mais les perturbateurs ne cessèrent aucunement de solliciter par des appels plus ardents la portion abusive de la multitude, et pour augmenter plus aisément le nombre de leurs adeptes, ils publièrent, tant dans Nos États pontificaux qu'après des nations étrangères, avec la plus insigne et la plus audacieuse impudence, que Nous donnions un plein assentiment à leurs desseins et à leurs opinions. Vous vous souvenez, vénérables Frères, par quelles paroles, dans notre allocution consistoriale prononcée le 4 octobre 1847 en Votre présence, Nous avons en soin d'avertir sérieusement tous les peuples, et de les exhorter à se garder avec la plus grande vigilance de la perfidie de ces pervers. Cependant ces misérables auteurs de troubles, pour alimenter et exciter incessamment les craintes et l'agitation, éponantèrent, au mois de janvier de l'année dernière, les esprits sans défiance par de vains bruits de guerre extérieure, et ils répandaient dans le public que cette guerre avait appuyée et soutenue par des conspirations intérieures et par la malveillante inertie des gouvernements. Afin de tranquilliser les esprits et de repousser les odieuses embûches des traîtres, Nous nous hâtons sans retard, le 10 février de cette même année, de déclarer ces rumeurs entièrement fausses et absurdes, et Nous le fîmes en des termes qui sont connus de tout le monde. Et dans ce même temps Nous annoncions d'avance, à Nos bien-aimés sujets, ce qui arriverait maintenant avec l'aide de Dieu, à savoir que d'innombrables enfants accourraient pour défendre la demeure du Père commun de tous les fidèles, c'est-à-dire l'Etat de l'Eglise, si les liens étroits de la reconnaissance qui devaient unir intimement entre eux les princes et les peuples de l'Italie, venaient à se rompre, et si les peuples avaient le malheur de mépriser la sagesse des princes et la sainteté de leurs droits, et cessèrent de les protéger et de les défendre de toutes leurs forces.

Que si les paroles que Nous venons de rappeler, apporèrent pour un court espace de temps la tranquillité à tous ceux dont la volonté était opposée aux perturbations, elles ne purent rien empêcher auprès de ces ennemis irréconciliables de l'Eglise et de la société humaine, qui excitèrent de nouveaux troubles et de nouveaux tumultes. Redoublant en effet les calamités qui avaient été propagées par eux et par leurs semblables contre des Religieux dévoués au divin ministère et ayant bien mérité de l'Eglise, ils soufflèrent et allumèrent contre eux la violence des colères populaires. Et vous n'ignorez pas, vénérables Frères, que Nos paroles adressées au peuple le 10 mars, ont été impunies, malgré tous nos efforts, pour arracher à l'exil et à la dispersion cette religieuse famille.

Sur ces entrefaites, les révolutions politiques que tout le monde connaît, étant arrivées en Italie et en Europe, Nous élevâmes de nouveau Notre voix apostolique le 30 mars de cette année, et Nous primes soin d'exhorter plus vivement que jamais tous les peuples à respecter la liberté de l'Eglise catholique, à défendre l'ordre dans la société civile, à protéger tous les droits, à suivre les préceptes de Notre très-sainte Religion, et surtout à exercer envers tous la charité chrétienne, puisque s'ils négligeaient d'agir ainsi, ils devaient être assurés que Dieu montrerait qu'il est le maître des peuples.

Chacun de vous sait ensuite comment la forme du gouvernement constitutionnel fut importée en Italie, et comment le Statut accordé le 14 mars de l'an dernier par Nous à Nos sujets, fut mis au jour. Comme les adversaires implacables du repos et de l'ordre public n'avaient rien tant à cœur que de tenter les derniers efforts contre le gouvernement pontifical, d'agiter le peuple par des mouvements et par des soupçons continuels, ils ne cessèrent soit par des écrits, soit dans les Cercles et les associations, et par toute autre sorte d'entreprise, de calomnier le gouvernement et de le flétrir du reproche d'incertitude, de dol et de fraude, quoique ce même gouvernement s'appliquât de tous ses soins et de tout son pouvoir à mettre en activité le plus promptement possible ce Statut si désiré. Et ici Nous voulons faire savoir à tout l'univers qu'en ce même temps, ces hommes, persévérant dans leur dessein de bouleverser l'Etat pontifical et toute l'Italie, Nous ont proposé la proclamation non plus seulement de la constitution, mais de la république, comme l'unique refuge et l'unique ressource de salut pour Nous et pour l'Etat de l'Eglise. Elle Nous est encore présente cette honneur de la nuit ; Nous les avons encore devant les yeux ces hommes qui, mépris-

blement trompés par les artisans de mensonge, osaient bien prendre leur parti et nous presser de proclamer la république. Cela seul, indépendamment d'autres preuves innombrables et si graves, démontre évidemment que les demandes d'institutions nouvelles et le progrès si hautement proclamé par les hommes de cette espèce tendent uniquement à exciter des troubles perpétuels, à détruire totalement et partout les principes de la justice, de la vertu, de l'honneur et de la religion ; à établir, à propager et à assurer au loin, au grand dommage et à la ruine de toute société humaine, la domination de cet horrible et lamentable système, radicalement contraire à la raison et au droit naturel, et qu'on appelle le socialisme ou le communisme.

Mais bien que cette noire conspiration ou plutôt cette série non interrompue de conspirations fût claire et manifeste, cependant, par la permission de Dieu, elle demeura inconnue à beaucoup de ceux à qui la tranquillité publique devait pour tant de causes être principalement chère. Et bien que les infatigables auteurs d'annarchie ne fussent pas plus graves soupçons, il ne manqua pas de certains hommes de bonne volonté qui leur tendirent une main amie, espérant sans doute qu'ils pourraient les ramener dans le chemin de la modération et de la justice.

Cependant, un cri de guerre éclata tout à coup dans l'Italie entière : une partie de Nos sujets s'en émut et courut aux armes, et voulut, malgré Notre volonté, passer les frontières de l'Etat pontifical. Vous savez, vénérables Frères, comment remplissant nos devoirs de Souverain-Pontife et de prince, Nous avons résisté aux injustes desirs de ceux qui prétendaient Nous entraîner à faire cette guerre, et qui demandaient que Nous envoyassions au combat, c'est-à-dire à une mort certaine, une jeunesse inexpérimentée, recrutée tout d'un coup, sans aucune habitude de l'art militaire, sans discipline, et privée de chefs capables et de subsides de guerre. Et on nous demandait cela, à Nous qui, élevé malgré Notre indignité, et par un impénétrable dessein de la Providence, au faite de la dignité apostolique, à Nous qui tenant la place de N. S. J. C. sur cette terre, avons reçu de Dieu, auteur de la paix et ami de la charité, la mission d'embrasser dans l'égalité tendresse de Notre paternel amour tous les peuples, toutes les nations, toutes les races, de pourvoir de toutes nos forces au salut de tous, et de ne jamais appeler les hommes au carnage et à la mort ! Que si chaque prince ne peut jamais entreprendre la guerre sans de légitimes motifs, qui donc sera assez privé de jugement et de raison pour ne pas voir évidemment que l'univers catholique exige du Pontife romain, à bien meilleur titre, une bien plus éclatante justice et des causes bien plus graves, lorsqu'il voit ce Pontife lui-même déclarer la guerre ! C'est pourquoi, dans Notre allocution prononcée en Votre présence le 29 avril de l'an passé, Nous avons déclaré publiquement que Nous étions complètement étranger à cette guerre. Et dans ce même temps, Nous avons répudié et rejeté le rôle que Nous étions insidieusement offert, tant de vive voix que par écrit, et qui était aussi injurieux à Notre personne que pernicieux à l'Italie, à savoir de présider au gouvernement de la république italienne. C'est ainsi que nous avons pris soin, par une singulière miséricorde de Dieu, d'accomplir la charge que Dieu lui-même nous a imposée, de parler, d'avertir et d'exhorter et nous avons la confiance qu'on ne pourra pas nous adresser comme un reproche la parole d'Israël : " Malheur à moi, parce que je me suis tu ! " Plût à Dieu qu'à nos discours, à nos avertissements, à nos exhortations paternelles, tous Nos fils eussent prêté l'oreille !

Vous vous souvenez, vénérables Frères, quelles clameurs, quel tumulte furent excités par les hommes de cette turbulente faction après Notre allocution, et comment on Nous imposa un ministère laïque en opposition non-seulement à Nos vœux et à Nos principes, mais encore aux droits du Siège apostolique. Nous avons prévu l'issue malheureuse de la guerre d'Italie, lorsqu'un de ces ministres n'hésita point à affirmer qu'on prolongerait cette guerre malgré Nous, malgré Notre résistance, et sans la bénédiction pontificale. Ce ministre faisant la plus grave injure au siège apostolique, ne craignait point de proposer la séparation de la puissance temporelle d'avec la puissance spirituelle du Pontife romain. Peu de temps après, ce même ministre alla même jusqu'à dire de Nous des choses qui mettaient pour ainsi dire le Souverain-Pontife en dehors du droit des gens. Le Seigneur juste et miséricordieux a voulu Nous humilier sous sa main puissante, lorsqu'il permit que pendant plusieurs mois la vérité d'une part, et le mensonge de l'autre, se livrassent un violent combat terminant par l'élection d'un ministère nouveau qui lui-même fit bientôt place à un autre, dans lequel se trouvaient réunis le talent, le zèle du bien public et privé, et le respect pour les lois. Mais la licence effrénée et l'audace des passions perverses, élevaient de jour en jour une tête plus menaçante ; les ennemis de Dieu et des hommes enflammés du désir insatiable de tout dominer, de tout dévaster, de tout détruire, n'avaient plus d'autre pensée que de fouler aux pieds les lois divines et humaines pour satisfaire leurs passions. De là, ces machinations ourdies d'abord dans l'ombre, puis bientôt éclatant en public, ensanglantant les rues, multipliant des sacrilèges à jamais déplorables et se portant contre Nous dans le palais du Quirinal, à une violence jusqu'alors inconnue. — A continuer.

BUREAU DE L'ÉDUCATION,

Montreal 4 juin 1849.

Circulaire No. 12.

Suite.

Mais pour s'acquitter tranquillement de cette tâche difficile, il faut que l'instituteur soit instruit, méthodique, diligent, exemplaire, je dirais même *synthétique*. Car

l'instituteur incapable d'apprécier convenablement la hauteur de la mission honorable et toute déconfortée dont il est chargé, de se soumettre volontiers à ses devoirs et de remplir fidèlement ses obligations, manquera son but, quelles que soient d'ailleurs les lois d'éducation et les règlements scolaires, et ce, pour cette raison toute naturelle et toute simple : qu'on ne peut enseigner ce qu'on ne sait pas, et que l'instituteur ignorant, paresseux, immoral, formera des sujets semblables à lui.

On prétend souvent que ceux qui enseignent, les autres ont une instruction suffisante, s'ils sont au fait de ce qui est rigoureusement nécessaire pour tenir leur classe. Cela serait vrai, si ceux qui enseignent les autres étaient de simples moniteurs d'école enseignant sous la surveillance immédiate d'un instituteur habile et actif, mais ils sont plus que cela.

Le devoir des instituteurs ne se réduit pas à communiquer à la jeunesse certaines connaissances superficielles dont le soin de les faire approfondir est dévolu à d'autres personnes ; ils ont la mission de faire profiter leurs élèves au développement harmonique de la totalité des facultés humaines, au physique et au moral ; ce qui suppose une capacité intellectuelle et une sollicitude qu'on ne saurait rencontrer ensemble à un degré suffisant chez un homme peu instruit.

La fermeté de caractère, la solidité dans les principes, et la certitude et la sagesse dans les actions, si nécessaires au chrétien, à l'homme d'affaires, à l'homme d'état, dépendent en grande partie de son éducation. Sa constance dans la bonne voie, dans la pratique des vertus, sa prudence dans l'exercice de ses droits, sa fidélité dans l'accomplissement de ses devoirs, et son habileté et son succès dans la vie active en sont le résultat. Il est donc très-important de diriger l'éducation de la jeunesse de manière à la rendre moralement et physiquement forte, réfléchie et capable, et à ne pas la laisser sujette à être chaque jour en proie à cette faiblesse, à cette flexibilité de caractère, à cette mobilité, à cette cruelle incertitude qui en font le pitoyable jouet de tous les événements, de tous les individus qui l'atteignent tour à tour.

Pour éviter cet état de choses qui, lorsqu'il a lieu, fait le malheur et la honte des individus et des peuples, il importe beaucoup de donner des directions aux instituteurs. Or, ils en ont déjà eu, dont ils ont pu tirer parti dans l'intérêt de l'éducation populaire, que je leur ai données dans mes circulaires, émanées à diverses époques, depuis que je suis en office, et surtout dans celles Nos. 9 et 11, et je dois les y référer avec confiance.

Mais, outre cela, il faut encore le concours actif et persévérant de tous les amis de la cause, surtout celui du clergé, des visiteurs et des commissaires d'école. Il reste, par conséquent, à ces hommes distingués qui s'intéressent au progrès de l'instruction populaire dans le Bas-Canada, un grand devoir à remplir, mais dont ils ne comprennent bien toute l'importance, toute la portée, et toute l'obligation, que dans son accomplissement fidèle et constant.

Ils le feront donc avec un redoublement de zèle et de dévouement pour le plus grand succès d'une aussi belle cause.

D'ailleurs, ce sera le moyen d'épargner aux habitants une législation plus coercitive, et une contribution additionnelle, pour subvenir aux dépenses qu'entraînerait une loi d'éducation dont le fonctionnement serait confié entièrement à des autorités stipendiées.

La loi amendant l'acte d'éducation 9 V., ch. 27, le fait d'une manière à ne pas en altérer les principes et à n'exiger des contribuables, des commissaires d'école et des instituteurs, dans l'exercice de leurs droits et dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs, rien qui puisse les obliger à dévier essentiellement de la marche qu'ils ont suivie depuis trois ans, lorsque, fidèles à l'esprit de la loi, ils ont franchement fait tout ce qui était en leur pouvoir pour en attendre le but.

La loi amendant la 9e V., ch. 27, la rend généralement plus claire et plus forte, sans la faire plus arbitraire ni plus coercitive. Au contraire, en donnant plus de certitude au fonctionnement de la 9e V., et une plus forte garantie d'un bon résultat général, la loi amendant lui imprime un caractère de libéralité et de bienveillance qu'elle n'avait pas avant. Par exemple, elle rend les membres du clergé éligibles sans exiger la qualification en propriété voulue par la 51e clause de la 9 V., et, tout en rendant son fonctionnement partout nécessaire, elle donne aux contribuables le pouvoir, pendant le premier mois de l'année scolaire, de former la somme requise par contributions volontaires, et aux commissaires d'école le droit de former ainsi par arrondissement la part de la somme voulue par la loi, lorsque les habitants, bien disposés, auront préféré de la former par contribution volontaire.

De plus, les commissaires d'école pourront faire contribuer les habitants à la construction de maisons d'école, soit par municipalité ou par arrondissement, suivant le besoin et les circonstances, et lorsqu'il s'agira de fixer les limites des arrondissements, et le site d'une maison d'école, les contribuables qui pourraient, par ces procédés, être lésés, auront le droit d'en appeler à la décision de trois visiteurs non commissaires d'écoles et du surintendant de l'éducation.

En sus de leur cotisation pour écoles, les habitants, ne seront tenus de payer le taux par mois que pour leurs enfants résidents qui seront de 7 à 14 ans, et auront en même temps le droit d'envoyer aux écoles, en payant le même taux, tous leurs enfants de 5 à 16 ans, ce qui est un grand avantage. — A continuer.

Lyon. — Un décret du président de la République met en état de siège la ville de Lyon et toute la circonscription comprise dans la 6e division militaire. Cette division comprend les cinq départements suivants : Isère, Drôme, Ain, Rhône et Loire.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL 10 JUILLET 1849.

LES PARTIS EN CANADA.

La Tablet de Londres, l'organe des catholiques d'Angleterre et d'Irlande, contenait dans sa feuille du 16 juin un bien bon article sur les affaires du Canada. Nous en traduisons la fin, qui contient de bien dures vérités:
" Il est clair comme le jour, dit-il, que la question est entre le peuple des deux Canadas d'une part, et de l'autre les exploitateurs (jobbers) corrompus du pacte de famille. D'un côté, sont les loyaux et les hommes bien disposés; de l'autre, une conspiration désespérée entre les corruptionnistes et annexionnistes affamés et à jeun, et les républicains rouges de cette colonie agitée. Cette dernière assertion peut paraître étrange, mais elle est vraie. Le lecteur doit avoir remarqué que le bien connu Papineau marche avec Sir Allan MacNab dans son hostilité à Lord Elgin. Bien qu'il soit le seul représentant Français qui agisse ainsi, il n'est pas seul hors de la chambre. Il travaille assidûment à former par la presse un nouveau parti français, dont les principes sont l'absence de croyances religieuses, le républicanisme et la révolution. Il est l'organe de Ledru Rollin parmi les Canadiens-Français, l'apôtre d'une révolution religieuse et sociale parmi les heureux habitants des bords du St. Laurent. La haine de l'Angleterre, la haine de la monarchie et la haine de la contrainte religieuse sont ces principes moteurs; et dans ses efforts pour atteindre ces buts, il a à lutter contre toute l'influence et les travaux vigoureux de l'Eglise catholique et des prêtres. Avec ceux-ci se trouvent les loyaux Montagnards-Ecossais, les Baptistes anglais si persévérants et si industrieux, tous ceux qui dans la province tendent à des buts pratiques par des moyens convenables. Contre eux est la faible coalition d'un pur despotisme d'un côté, et d'une anarchie non moins complète de l'autre. La moitié de cette coalition est dépeinte avec exactitude, dans ces discours si bien connus de la " Montagne " Française, et ces actes non moins connus des fiseurs de barricades à Paris. L'autre moitié peut se connaître, avec autant d'exactitude, par une lettre comique d'un certain M. T. S. Brown, qui fait connaître les raisons qui l'ont engagé à signer la pétition pour le rappel de Lord Elgin."

LES VUES DES TORIES.

La Minerve d'hier soir contenait quelques réflexions au sujet des tories et du Bill d'indemnité. Notre confrère fait voir tout l'odieux de la conduite des tories qui se sont si longtemps vantés de leur loyauté et qui aujourd'hui parlent de se séparer de la Mère-Patrie! Il fait voir combien ils auraient crié fort si les Canadiens avaient parlé de s'annexer à un pays étranger! Nous sommes bien aise que la Minerve ait placé le mot " étranger." Il aura pour effet de faire comprendre quel patriotisme il peut y avoir à livrer son pays à des étrangers, sans prétexte que par là ou se débarrassera à tout jamais des criarderies d'un parti et de ses insinuations méchantes contre les Canadiens-Français. Notre peuple, qui jugé bien et qui connaît l'intérêt du pays, comprendra que le bonheur ne saurait être attaché irrévocablement à une annexion avec un pays étranger, et qu'il vaut toujours mieux pour un peuple qui tient un peu à sa langue, à ses mœurs, à ses institutions, à sa nationalité enfin, de se faire un nom et une position lui-même, et suivre la route la plus propre à en procurer la conservation. Il ne devra donc jamais consentir à une absorption par un état étranger, absorption qui lui fait par là même perdre son nom, perdre ses caractères distinctifs, perdre enfin son mode actuel d'existence, pour en prendre un autre qui ne donnerait de grandeur qu'à des étrangers. Voici maintenant les paroles de notre confrère de la Minerve:

" Aujourd'hui, nous sommes en droit de demander aux tories qui s'appellent eux-mêmes ex-loyaux, quels ont les plus fidèles sujets d'eux ou de nous; quels sont eux qui respectent plus les lois, l'autorité, l'ordre et la propriété, d'eux ou de nous? Pour la première fois ou à peu près que leurs sentiments sont froissés, que leurs opinions ne prévalent pas et sont contrariées par le gouvernement, et qu'ils ne sont plus payés pour gouverner à leur gré, ils perdent de suite toute confiance dans la mère-patrie, tout sentiment de loyauté, et veulent à tout prix se séparer de cette mère-patrie qu'ils ont affecté de tant chérir, parce qu'elle nous opprimait à leur profit. Aujourd'hui qu'elle nous rend justice, ils se débattent d'elle. Combien d'années n'avons-nous pas combattu constitutionnellement et sans succès pour obtenir justice et sans nous décourager? Quels cris n'aurions pas poussés nos adversaires, si nous avions parlé aussi ouvertement qu'ils le font de la séparation de la mère-patrie et de l'annexion à une puissance étrangère? On serait assurément venu détruire nos imprimeries, nos propriétés, les demeures des chefs et on aurait mis leurs têtes à prix. Heureusement que nous sentons mieux aujourd'hui ce que c'est que la liberté, et nous ne ferons reproche à personne d'exprimer raisonnablement ses désirs et volontés. Les tories sont désespérés de ne pouvoir jamais reprendre l'ascendant sous le système actuel de gouvernement; voilà pourquoi ils sont légitimement en révolte et veulent à tout prix s'en débarrasser."

LE FREEMAN'S JOURNAL DE N. Y.

C'est avec une vraie consolation que nous voyons que le Freeman's Journal de New-York vient d'augmenter considérablement son format. C'est un excellent journal; il est l'organe de plusieurs évêchés, et combat le combat du seigneur contre les ennemis de la religion catholique. Il a fort à faire dans sa tâche; car l'infidélité et les mauvais principes ne manquent pas aux Etats-Unis. Mais notre confrère est à la hauteur de sa mission; plus les obstacles sont grands, plus son zèle et ses efforts augmentent. Voilà pourquoi il se présente aujourd'hui avec une feuille presque double de la précédente, sans pour cela augmenter le prix de la souscription qui n'est que de \$3,5 par année.

Ceux de nos lecteurs, qui connaissent la langue anglaise, ne devraient pas se passer d'avantage du Freeman's Journal. Outre qu'ils y trouveront des articles de polémique conduite avec talent et dévouement, ils y liront des articles de la meilleure littérature et s'y tiendront au courant des nouvelles religieuses et politiques de l'ancien et du nouveau monde. Nous les engageons donc à patroniser le Freeman's Journal, auquel nous souhaitons un plein et entier succès.

Maintenant que la question de l'indemnité est arrangée et que tout appel est devenu impossible, nous pensons que le peuple de ce pays a autre chose à faire qu'à se déchirer et à fomenter une guerre sourde qui tôt ou tard deviendrait une guerre civile. Il faut que les idées mesquines de quelques chefs désappointés et mécontents de n'être pas au pouvoir fassent place à de sérieuses considérations sur notre état actuel. Le Pilot de samedi traite ce sujet d'une manière remarquable; nous en traduisons l'extrait suivant qui renferme de bien bons conseils et des réflexions judicieuses:

" La grande question du jour, dit-il, est maintenant terminée. La chambre des communes en Angleterre a prononcé un jugement décisif, et il ne peut être fait d'autre appel. Pourquoi donc des partis, opposés d'opinions les uns aux autres, continueraient-ils à se quereller et à se jurer? Pourquoi continuer à perdre inutilement un temps précieux en recherches de nouveaux sujets de plaintes, et en accusations et condamnations réciproques? Nous pouvons bien mieux employer notre temps. Essayons d'avoir des idées claires sur le sujet des vrais intérêts de la colonie, de ses ressources, de ses moyens et de sa susceptibilité d'avancement. Etudions le Canada. Prêtons une oreille attentive à ceux qui sont prêts à nous fournir les résultats de l'examen et de l'expérience, et dont les enseignements peuvent nous mettre à même d'apprécier les mesures propres à procurer l'avantage de l'individu et du public. Par dessus tout, préparons nous, avec soin et avec un grand esprit d'entreprise, à la nouvelle ère qui s'annonce. L'opération du bill de navigation, qui entre en force en janvier prochain, ouvrira à ce pays, sans rien qu'à nos voisins, un champ commercial d'une étendue presque sans bornes. Nous espérons qu'un véritable sentiment d'intérêt engagera le gouvernement des Etats-Unis à traiter cette mesure avec une générosité réciproque. Les deux pays rivaliseront alors d'activité et de sage énergie. La paix, essentielle à la prospérité de tous deux, sera une bénédiction permanente. Sous son heureuse influence, les rapports commerciaux s'étendront de tous côtés, jusqu'à ce qu'on ait obtenu un échange complet d'avantages de profits. Tous les bras travailleront. Tous les esprits seront occupés. Une rivalité bienfaisante fera maître des projets gigantesques, et il ne manquera pas de puissance pour les mettre à exécution. En un mot, nous n'avons aucune crainte sur la destinée future du Canada. Possédant en lui-même tous les éléments de la grandeur, il doit devenir un pays prospère, si le peuple profite promptement et énergiquement des avantages qui lui sont maintenant offerts."

On sait que les partisans de M. Papineau, et ils sont en grand nombre..... dans certains bureaux, font de leurs pieds et de leurs mains, et surtout de leurs plumes, pour faire croire au peuple que l'annexion aux Etats-Unis est pour les Canadiens le nec plus ultra du bonheur. Ils ajoutent qu'ils sont prêts à se joindre aux tories, qui, selon eux, travaillent pour l'annexion. Les habiles gens ne se sont pas aperçus que les tories ne désiraient rien si fortement que de les compromettre en les faisant prononcer en faveur de l'annexion, et pourvoir ensuite les traiter des jolis noms de traitres et de rebelles; c'est pourtant ce qui arrive. Car la Gazette de Montréal de samedi se prononce contre l'annexion tout en parlant de l'indépendance du Canada, à être obtenue par des moyens possibles. La benigne Gazette! La croira qui voudra. Néanmoins elle désire continuer à être sur un bon pied avec ses amis " les amis de M. Papineau " et tous ceux qui ne veulent ni des prêtres ni des rois! Bien du plaisir dans son affection.

L'Avenir, en déversant l'injure sur notre clergé et un grand nombre de nos meilleurs citoyens, avait oublié l'hon. M. Morin. Mais dans sa feuille de samedi, il s'en donne à cœur-joie, et essaie de sécher la vie publique de l'orateur de la chambre basse.

Nous n'entreprendons pas de relever toutes les inexactitudes (pour ne pas dire plus) de l'article en question, parce que c'est inutile. L'Avenir est un journal dont le caractère est trop bien connu, pour que ses avancées malicieuses et ses réflexions pleines d'erreurs puissent le moins du monde diminuer chez nos compatriotes l'estime et le respect qu'ils ont à si bon droit pour l'hon. M. Morin.

Un correspondant écrit au Pilot une lettre datée du populax et libéral comté de Middlesex, et qui se termine comme suit:

" Quelques-uns des journaux tories en faveur de l'annexion ont l'impudence de calomnier les troupes anglaises maintenant dans Montréal, en disant qu'elles refuseraient d'étouffer les troubles que pourraient causer les prétendus loyaux! Qu'ils osent l'essayer! Mais quand même nous n'auriez pas de troupes, les Hauts-Canadiens marcheraient volontiers pour abattre des procédés semblables à ceux qui ont dernièrement dégradé la capitale et le pays."

Nous ne savons pas de quel œil les tories et annexionnistes regardent cette déclaration; ça ressemble pourtant fort à un avis!

La ligue vient encore de trouver des écueils à Salt-foet, dans le Haut-Canada. Le 30 juin, il a été convoqué une assemblée pour former une branche de la ligue, et après avoir entendu un bien long discours en faveur de cette société, l'assemblée a adopté à une immense majorité une résolution portant qu'il ne convient pas d'établir la ligue, puisque, d'après les explications de l'orateur, c'est une association qui est propre à exciter les passions, à pousser les partis les uns contre les autres, et à détruire l'harmonie qui doit exister chez tout peuple civilisé et chrétien.—Que dites-vous de cela, MM. les ligueurs!

L'hon. M. Moffatt, président de la ligue, est allé à

Toronto, accompagné de l'hon. M. Robinson. Une centaine de tories, nous dit le Globe, l'ont reçu au son du canon, et se sont attelés à son cab qu'ils ont traîné jusqu'à la résidence de M. Moffatt. Le Globe trouve que c'est une expédition bien glorieuse! Le soir, il y a eu un dîner en l'honneur de M. Moffatt; il s'y trouvait 44 convives. Ce sont là des nombres très imposants pour le foyer du toryisme!

Le Mirror de Toronto contient dans sa feuille du 6 le passage suivant à l'adresse des annexionnistes:

" Bien-aimés annexionnistes tories, ne vous laissez pas tromper. Vous désirez l'annexion. Procurez-vous la. Vous aurez toute la gloire; mais vous aurez aussi toute la bataille. Passez vos têtes dans le licon; et combattez ou soyez pendus. Consolez-vous avec la réflexion que vous mourez pour la liberté (!), ou bien vivez avec d'autres qui n'ont pas grand empressément à se faire prendre comme rebelles, dans le cas où le patriotisme trouverait sa récompense sur l'échafaud ou dans les dongsens de la Bermuda. Marchez donc. " Dulce et decorum est pro patria mori," ce qui veut dire, " une corde bien graissée est une cravate des plus commodes."

Nous voyons par la Gazette Officielle de samedi que les paroisses de St. Léon-le-Grand, de St. Urbain Premier et de la Présentation viennent d'être érigées civilement.

Par la même Gazette, nous voyons aussi qu'une proclamation érige le township de Forsyth, dans le comté de Mégantic.

La Gazette Officielle de samedi contient la nomination de Thomas Pope, éc., comme avocat dans le Bas-Canada, et celle des commissaires pour les pertes de la rébellion; ces commissaires sont les mêmes que ceux cités dans notre dernière feuille.

Au 6 courant, il avait été émis pour £400,207 de bons provinciaux; il en était resté pour £272,205; il y en avait en circulation pour £128,002.

Jeudi dernier, un charrier, du nom de Doolan, est tombé du haut de son cab, dont la roue lui a passé sur le corps. Il a succombé au bout de quelques heures.

Nous voyons avec plaisir qu'actuellement le gouvernement responsable est en pleine opération à la Nouvelle-Ecosse. L'hon. Robert Huntingdon, M. P. P., ayant été nommé Secrétaire-Financier, a dû se soumettre à devenir candidat à la représentation; sa réélection paraît certaine.

C'est, nous croyons, le 18 du courant, que s'assemble à Kingston la fameuse convention de la ligue. Les tories en attendent mer et monde; qu'ils se rappellent pourtant la montagne du fabuliste Lafontaine.

Les journaux tories continuent à annoncer que S. E. Lord Elgin va partir prochainement pour une tournée dans le Haut-Canada.

Le Révérend Thomas Rattrag, de Hamilton, vient de se séparer de l'Eglise Méthodiste-Wesleyenne; nous supposons qu'il entend fonder une nouvelle congrégation.

L'hon. Malcolm Cameron vient de se rendre à Bradford, H. C., où il doit lui être donné un grand dîner public.

Par un état des produits qui sont descendus par le fleuve et les canaux depuis le commencement de la navigation jusqu'au 30 juin inclusivement, pour les années 1848 et 1849, nous voyons qu'en 1848 le revenu provincial a été pour cet objet de £3664 " 14 " 3, et en 1849 de £3325 " 1 " 8, donnant pour cette année une augmentation de £1660 " 7 " 5.

Il paraît qu'il y a actuellement une grande activité sur le canal de Chambly, par lequel passe une immense quantité de bois destinés aux Etats-Unis.

Nous continuons à avoir des chaleurs vraiment tropicales; c'est à faire mourir sur les chemins. Aussi rapporte-t-on plusieurs morts subites et quelques décès occasionnés par des coups de soleil. Ce sont autant d'avis de se tenir sur ses gardes, d'être prudent et d'éviter les excès. La chaleur actuelle a encore un autre inconvénient, c'est de nuire aux campagnes. On nous dit en effet que dans les environs de cette ville et généralement dans les townships de l'est le foin est complètement brûlé par le soleil; en sorte que l'hiver prochain on peut s'attendre à la voir à des prix exorbitants. Les cultivateurs craignent aussi pour leurs grains qui souffrent déjà beaucoup, et quelques-uns prétendent que, si la sécheresse dure encore 6 à 8 jours, les récoltes seront nulles. Il faut néanmoins espérer que nous allons bientôt avoir de la pluie, et que par là toutes ces craintes cesseront sous peu.

Le Mercury de Québec prête j'ail y a eu 5 ou 6 cas de choléra à l'hôpital de la Marine.

Nous apprenons par le Freeman's Journal de N. Y. que l'abstention de la viande les jours d'abstinence et le vendredi n'est plus prescrite dans le diocèse de New-York d'ici au premier de septembre, en conséquence du choléra.

Le 7, à New-York, 64 nouveaux cas de choléra, et 22 décès; le 6, 148 décès à Cincinnati; le 6, 11 décès à Richmond; du 25 juin au 6 juillet, 12 décès à Washington; du 17 mai au 6 juillet, 674 décès à New-York.

Le 8 courant, il est mort à New-York 27 personnes du choléra; hier, il en est mort 46. Le 9, à Philadelphie, il y a eu 10 décès.

Le R. P. Mathew doit commencer cette semaine à prêcher la tempérance aux Etats-Unis.

Dernièrement, Mgr. de Cincinnati a confirmé 107 personnes, dont trois allemands et plusieurs américains convertis.

Le 5 courant, Mgr. de Baltimore a confirmé 100 et quelques personnes, dont treize convertis.

Nous accusons réception des " Régléments du bureau central pour la conservation de la santé publique," et offrons nos remerciements à qui de droit.

Le Tablet de Londres termine un article sur l'expédition Française à Rome et sur les troubles de l'Europe, par les paroles suivantes: " Pendant que les mauvaises passions sont déchînées contre elle, Sa Sainteté demeure en possession, de ce qu'elle a ou tard on trouvera être un immense pouvoir; c'est à la connaissance certaine de ce qu'elle est et de ce qu'elle devrait être, et la ferme résolution de n'accepter aucun compromis qui ferait d'elle autre chose que cela."

La Presse de Paris annonce que les Autrichiens ont bombardé la malheureuse ville de Venise durant 70 heures et avec 30 batteries. Les Autrichiens voudraient s'emparer du fort Brendolo, sans lequel il est impossible d'affamer la ville. On pense que les assiégeants auront fort à faire, s'ils veulent réellement prendre la ville d'assaut.

A ses derniers moments, le maréchal Bugeaud a reçu les sacrements de la main de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Paris, qui, nous regrettons de l'apprendre par les journaux de Paris, est elle-même atteinte du choléra.

Les journaux de Paris annoncent que le général Montholon était pris du choléra.

Un médecin de Paris a, dit-on, découvert, par de nombreuses expériences, que l'existence du choléra doit être attribuée en partie au manque d'électricité dans l'atmosphère, et que, du moment que cette électricité revient en une quantité suffisante, l'épidémie diminue.

L'évêque autrichien est actuellement réuni en concile provincial à Vienne; on attend beaucoup de bien de ce concile. Les évêques assemblés sont au nombre de cinquante.

Nos lecteurs trouveront sur la première page la première partie de la magnifique allocution de N. S. P. le Pape. C'est un document qui mérite d'être lu et médité attentivement.

Une correspondance sur les " Fêtes Religieuses," en réponse à une attaque faite à ce sujet par un certain journal, paraîtra vendredi.

Voir la dernière page.

FAITS DIVERS.

MORT DE M. WILSON.—Nous regrettons d'annoncer que M. Wilson, le célèbre chanteur écossais, qui venait de donner quelques concerts en cette ville, est mort subite ce matin, au retour d'un petit voyage qu'il a fait samedi au lac Saint-Charles. On nous dit qu'il a fait l'imprudence de boire de l'eau à la glace. On attribue de même à des imprudences les autres morts subitement qui ont eu lieu en cette ville depuis quelques jours. Canadien.

ACCIDENT DEPLORABLE A LA MALBAIE.—Le jeudi 28 du mois dernier, la famille de M. George Duberger, arpenteur, a été visitée par un accident bien déplorable. Ce jour-là, vers les cinq heures du soir, M. Duberger, après quelques jours d'absence descendu de sa voiture, quand il aperçut autour de son établissement, situé dans le village, immédiatement sur le bord de la rivière, un groupe de monde considérable, qui, en ce moment même, lui apprenait la disparition d'un membre de sa famille, une jeune enfant âgée de deux ans et demi, qui depuis environ deux heures ne pouvait être retrouvée, quoiqu'une cinquantaine de personnes en fissent volontairement la recherche, tant dans les bois des environs que dans la rivière, qu'on suppose en définitive être le lieu où la pauvre enfant aura terminé ses jours en y tombant. Quoique depuis cette malheureuse journée les recherches des généreux voisins n'aient cessé, elles sont encore sans succès. Il est vrai que la famille éprouvée de M. Duberger n'a plus l'espérance de revoir la petite infortunée vivante, mais il lui reste au moins celle de retrouver son corps et de lui rendre les derniers devoirs! Idem.

LES FEUX.—Continuent à ravager les forêts du Nouveau-Brunswick. Une lettre de Saint-André du 19 juin dit que tout un village à New-River, y compris la scierie de MM. Fry et Farnham, a été détruit avec une grande quantité de bois de sciage. Plus de cent personnes furent obligées de gagner le rivage pour sauver leur vie. Le feu éclatait des deux côtés de la rivière à la fois et atteignait d'autres scieries. La destruction de maisons de ferme, de granges, etc., est immense. A Frédéricton, la cour a été obligée d'interrompre ses séances, et les habitants enterraient leur argenterie et autres effets précieux, dans la crainte que la ville ne fût envahie par le feu. A Barrisboro (Nouvelle-Ecosse) le 12 juin, le feu a consumé une quinzaine de maisons et autres bâtiments. Les bois étaient en feu dans toutes les directions. A Amherst le même jour, l'habitation de M. Silas H. Morse, belle maison à deux étages, est devenue la proie des flammes, avec deux granges et d'autres bâtiments. Plusieurs églises de campagne ont brûlé. Canadien.

DE LA VÉRITÉ.—On lit dans la Gazette de Québec d'hier. Nous sommes entourés par une population Canadienne Française qui, en 1837, a pris les armes contre le gouvernement qui nous repousse maintenant. " Ces quelques lignes contiennent un mensonge malicieux. Une minime fraction des Canadiens-français a pris les armes en 1837. Mais quand il serait vrai que les Canadiens en masse eussent pris les armes en 1837 contre le gouvernement, cette révolte générale aurait été plus justifiable que celle des Tories de 1849. En 1837, les Canadiens étaient depuis des années, insultés, outragés; une oligarchie étrangère au pays hostile à la race française, gouvernait despotiquement la majorité. En 1849, cette oligarchie qui a perdu les gros sous et les honneurs du pouvoir, qui ne peut se résigner à voir la majorité gouverner la minorité, s'insurge, crie, tempête; menace de s'annexer à la république voisine. Les Tories peuvent bien s'ils le désirent quitter le Canada, pour aller habiter la république voisine personne ne les regrettera. C'est la seule mode d'annexion qui soit en leur pouvoir. Car quant à s'annexer en annexant le pays, nous voyons à cela une petite difficulté, c'est qu'il faut que Jean-Baptiste y consente. A M."

COLLECTE EN FAVEUR DU PAPE.—Dimanche a eu lieu dans les églises catholiques de New-York, une quête dont le produit est destiné à Pie IX, et que l'on évaluait s'être élevée à une somme d'environ \$6,200. Une quête semblable a dû être faite le même jour dans tous les temples catholiques de l'Union, et l'on peut porter dès à présent le montant total réuni de cette manière à quelques \$50,000. Une polémique a été entamée dans le courant de la semaine dernière, par la Tribune de New-York, sur la destination ultérieure des sommes recueillies en cette occasion. Suivant ce journal, elles allaient servir à Pie IX le moyen de combattre ses sujets rebelles, et par suite la collecte perdait de son caractère religieux, du moment où elle avait un but politique. Dans une double lettre, écrite avec beaucoup de talent et de chaleur d'âme, Mgr. Hughes, évêque de New-York, a repoussé l'imputation d'avoir un seul moment l'idée de faire aux bourses américaines un appel contre les républicains romains. La quête de dimanche a eu pour but unique, de fournir des ressources personnelles au pontife exilé à Gaète. Courrier.

LE 4 JUILLET.—L'anniversaire de l'indépendance américaine a été célébré à New-York avec un rare enthousiasme. L'absence des troupes, dont quelques compagnies seulement sont sorties dans la matinée en ôtant à cette fête nationale quelque chose de son caractère officiel ne lui a rien enlevé de son élan. Loin de là les sentiments de la population se sont traduits par une manifestation plus animée, plus bruyante encore qu'à l'ordinaire. Depuis longtemps pareille quantité de poudre n'avait été brûlée dans une seule journée, ni d'une manière plus joyeuse. Nul accident d'ailleurs—sauf quelques blessures occasionnés par la par imprudence—n'est venu troubler cette célébration imposante par son ensemble et sa splendeur. Courrier.

MEXIQUE.—Le Mexique paraît être dans une situation plus critique que la Californie. La convention passée entre le gouvernement et le chef principal des insurgés de la Sierra Madre, se trouve rompue, par suite la refus des autres chefs d'y donner leur adhésion. La lutte a repris en conséquence avec autant d'ardeur que jamais, et les intrigues annexionnistes qui se poursuivent à Tampico tendent à l'insurrection tout d'appui en même temps qu'un but plus nettement déterminé. De leur côté, les partisans de Santa Anna se remuent à l'œuvre, et l'on craint d'un soulèvement imminent à Toluca. Tout cela, joint à la guerre indienne qui menace de s'allumer sur toute la frontière continue à former une situation des plus graves pour le pays des plus difficiles, des plus précieuses pour le gouvernement. Ce qui est surtout au milieu de toutes ces difficultés renais-sances sous ses pas, la tâche laborieuse qu'il a entreprise. Mais ces efforts pour améliorer la situation financière du Mexique, pour y favoriser quelques progrès industriels ne sauraient produire de résultats sérieux, tant que les choses marcheront ainsi. Déjà le projet de télégraphe électrique, dont nous parlions dernièrement, paraît être abandonné, et nous craignons bien que le chemin de fer de Vera-Cruz à Mexico n'ait peine à trouver des soumissionnaires. M. Garay continue néanmoins avec une infatigable énergie à préparer le percement de l'isthme de Tehuantepec, et vient de faire faire de nouvelles études en ce but. Ce sont de ces hommes et de ces entreprises qu'il faudrait en plus grand nombre, pour sauver le Mexique de lui-même.

MEXIQUE.—La Patria de la Nouvelle-Orléans contient sous la date de Vera-Cruz, le 16 juin, une correspondance qui donne d'intéressants détails sur la situation intérieure du Mexique. Suivant cette lettre, les monarchistes se seraient momentanément alliés aux partisans de Santa-Anna pour renverser, par de communs efforts le gouvernement actuel. Le président Herrera, malgré la droiture de ses intentions n'aurait pas l'énergie nécessaire pour tenir tête à ce double mouvement révolutionnaire. On reste, les fauteurs d'anarchie trouvent de partisans tout prêts dans la masse d'individus que la réforme de l'armée a laissés sans emploi. Les partisans de Santa-Anna spécialement fomentent les ressentiments des militaires licenciés, pour en profiter plus tard. On s'attend donc prochainement à un mouvement en faveur de l'ex-généralisme : le plan en serait même déjà arrêté, et Santa-Anna devrait déborder, sous peu, soit à Tabasco, soit à Tampico. Déjà trois de ses émigrés ont été signalés dans la première de ces villes, où le gouvernement a aussitôt expédié un brick de guerre. Des ordres sont en outre donnés sur toute l'étendue de la côte, dans l'éventualité d'un débarquement du dictateur.

NOUVELLES D'EUROPE.

Paris, 14 juin.—La réunion de l'Assemblée était indiquée aujourd'hui pour midi.—Aucun nouveau détail n'a été donné sur les événements. M. le président a d'abord communiqué un réquisitoire du procureur-général de Dijon, demandant l'autorisation de continuer les poursuites commencées avant son élection contre un représentant de Saône et Loire. M. Rolland, pour un discours prononcé dans un club de Maron. Ce n'était pas la précision que qu'on attendait en fait de réquisitoires ; mais l'attente n'a pas été longue. M. Baroche est arrivé comme en son parquai, escorté d'un substitut et d'un avocat général, et, aussitôt, M. le président a lu un réquisitoire demandant autorisation de poursuites contre MM. Ledru-Rollin, Victor Considérant, Boichot et Rattier. Le procureur-général fait en outre ses réserves contre 14 représentants, dont les noms figurent au bas d'un placard incendiaire, s'ils ont réellement signé cette pièce. L'affiche a été lue ; elle est brève et se résume en peu près ainsi : "La Constitution est violée, la monarchie est à son poste ; aux armes !" Puis vient une liste de 120 signatures. La tribune a été assiégée de membres venant à la suite de M. Pascal Duprat et de M. Lataste, protester contre l'abus fait de leur signature. M. Dupin voulait en vain ramener le débat sur la demande en autorisation de poursuites ; il n'y pouvait réussir quoique secondé par le général Cavaignac qui a su fort à propos et avec beaucoup de tact relever au milieu de ces complications le drapeau de la République moléree ; il a fallu que M. Du-bouché vint déclarer qu'un des représentants signalés dans le réquisitoire était sur la route de Lyon.—Lyon le foyer des révoltes—et qu'il fallait un vote pour l'arrêter. A ce mot, l'Assemblée a définitivement mis un terme aux applications personnelles et s'est retirée dans ses bureaux, qui n'ont eu ce moment une commission qui va être chargée du réquisitoire. M. Dufaure aura ce soir le vote dont il a besoin pour couvrir sans doute la responsabilité d'un de ses agents, plus que pour ordonner l'arrestation du Catilina qui cherche loin de Paris un foyer de guerre civile. Ce Catilina est, suivant les uns, M. Ledru-Rollin, suivant les autres, le sergent Rattier.—La dépêche télégraphique reçue,

suivant l'habitude, par nos confrères américains, ajoute fort peu de chose à ces nouvelles. Comme le prévoyait notre correspondant, les poursuites ont été autorisées contre tous les représentants mis en cause. Mais, aux derniers avis, on n'avait pu encore mettre la main sur tous. M. Ledru-Rollin par exemple, arrêté sur la route de Lyon, suivant les uns, était parvenu, suivant d'autres, à gagner la frontière.

LES ROUGES.—On assure que les Montagnards qui avaient établi, au Conservatoire des Arts et Métiers, le siège de leur convention éphémère, avaient préparé une série de décrets qui composaient en quelque sorte le programme politique à inaugurer en cas de succès de la manifestation. Au nombre de ces décrets figuraient, dit-on, les suivants : "La proclamation de la république démocratique et sociale. La mise hors de la loi du président. La mise hors la loi des ministres. La mise hors la loi de tous les complices de la violation de la constitution. La mise hors la loi de tous les officiers de la garde nationale qui ne viendraient pas prendre les ordres de la convention pour la défense de la constitution. La condamnation de tous les traîtres, notoirement connus comme ennemis de la révolution démocratique et sociale, et, par ces motifs, de nombreuses listes de proscriptions. L'ouverture des prisons. La confiscation des biens de tous les prêtres. Le principe de l'élection appliqué à tous les officiers de terre et de mer. La déclaration de guerre à l'Autriche et à la Russie. La suppression de la banque de France et la création d'une banque hypothécaire."

ENCORE LES ROUGES.—On s'est vivement entretenu, dit l'Union, d'une liste ministérielle conventionnelle, qui aurait été trouvée dans les documents révolutionnaires du Conservatoire des Arts et Métiers, monument qui aura une page si curieuse dans l'histoire. D'après toutes les hardiesses qui ont passé par la tête des socialistes, on pourrait ajouter foi, si le burlesque ne l'emportait pas sur l'audace. Voici cette liste étrange, qui sera sans doute rougir un pays aussi noble et aussi intelligent que la France : Ledru-Rollin, dictateur de la république démocratique et sociale, avec droit de vie et de mort sur tout citoyen français ; Boichot, sergent-major du 7e lég., ministre de la guerre ; Deville, ancien notaire, ministre de la justice expéditive ; Naudin, ouvrier maçon, ministre des travaux publics ; Félix Pyat, ministre de l'intérieur ; Crepon, ministre de l'agriculture et du commerce ; Pierre Le-roux, ministre de l'instruction publique ; les cultes étaient supprimés ; Gent, ministre des affaires étrangères ; Bourzat, ministre de la marine. Pour compléter ce tableau, l'éloquent Rattier, sergent du 48e de ligne, était désigné comme général en chef de la force armée, avec droit d'élection dictatoriale. Pour récompenser sans doute M. Antony Thourlet de son zèle à mettre en accusation le président de la République et les membres du gouvernement, un ministère général de la police devrait être créé pour lui ; nul n'aurait pu en être agent, que s'il eût prouvé qu'il faisait partie d'une société secrète, ou qu'il aurait été condamné politiquement. M. Commissaire était désigné comme gouverneur de l'Algérie. Une garde prétorienne de 10,000 hommes devrait être créée, et l'ordre de la Légion d'Honneur abolie, comme étant un vain hochet.

FRANCE.—Cinquante mille hommes de troupes se trouvaient à Lyon ou dans les environs, et l'on ne craignait aucun nouveau mouvement. Une vive émotion régnait dans d'autres villes, et il est évident que la conspiration des Rouges avait des ramifications non seulement dans tous les départements, mais dans presque toutes les villes de France. L'échec éprouvé par la conspiration du 13 juin 1849, est dans l'opinion générale, un coup plus fatal aux Républicains Rouges que ne le furent les journées de juin 1848.

TEMPÊTE.—Vendredi dernier, sur les quatre heures et demie, un orage accompagné de tonnerre et de grêle éclaira sur Paris, chacun des morceaux de grêle était de la grosseur d'un œuf de pigeon.

MGR. SIBOUR.—L'archevêque de Paris vient d'ordonner des prières publiques pour la cessation du choléra. Une neuvaine, commencée à cette effet le 10 juin, finira le 18 du courant. Mais le digne pasteur ne se borne pas à recommander de prier, il profite de cette circonstance pour appeler l'attention de son diocèse sur le sort des classes malheureuses : "qu'ils ajoutent, dit-il, les bonnes œuvres à la prière. Nous avons déjà été témoins de dévouements admirables, Redoublons tous de zèle, de charité. Secourons-nous les uns les autres. Que les malades continuent à être soignés, les enfants à être recueillis, toutes les mesures à être soulagées : c'est ainsi que nous apaiserons le ciel, et c'est ainsi, surtout que nous le gagnerons."

LEDRU-ROLLIN.—Malgré les bruits contraires qui ont couru, M. Ledru-Rollin n'a pas été arrêté. Voici sur son évai-sion quelques détails que l'Opinion Publique prétend tenir de bonne source : "Le chef de la Montagne, après sa sortie du Conservatoire des Arts et Métiers, où un gouvernement provisoire avait été nommé, ainsi qu'un comité de salut public, s'est rendu directement à Versailles, où il a passé la nuit. Parti de cette ville, jeudi matin, de très bonne heure, pour Saint-Germain, il a gagné Poissy et y traversant la forêt à pied. Arrivé à Poissy, il a pris le chemin de fer, qui l'a transporté au Havre, où il s'est embarqué immédiatement pour l'Angleterre."

ARTILLERIE.—Le préfet de la Seine, a pris un arrêté aux termes duquel tous les citoyens qui font partie de la légion d'artillerie de la garde nationale de la Seine, devront déposer, dans les quarante-huit heures, à l'état-major de la garde nationale, les armes appartenant à l'état, qu'ils avaient reçues pour faire le service dans cette légion.

OUVRIER.—Avant de donner l'assaut à la ville, le général Oudinot a écrit la lettre suivante au président de l'Assemblée romaine :

"Monsieur le président de l'Assemblée Nationale. "Les événements de la guerre ont, vous le savez, amené l'armée française aux portes de Rome. Dans le cas où l'entrée de la ville continuerait à nous être fermée, je serais contraint, pour y pénétrer l'employer immédiatement les moyens d'action que la France a mis à ma disposition. Avant de recourir à cette terrible nécessité, je regarde comme un devoir de faire un dernier appel à des populations qui ne peuvent avoir pour la France de sentiments ennemis. L'Assemblée Nationale voudra sans doute comme moi, éviter à la capitale du monde chrétien de sanglantes calamités. Dans cette conviction, je vous prie, monsieur le président, de vouloir bien donner à la proclamation ci-jointe la plus prompte publicité. Si, douze heures après la réception de cette dépêche, une réponse conforme aux intentions et à l'honneur de la France ne m'est point parvenue, je ne regarderai comme contraint d'attaquer la place de vive force. "Le général en chef de l'armée expéditionnaire française, "Signé OUDINOT Rocco."

ROME.—La Gazette de Lyon du 20 annonce qu'au moment où elle met sous presse on vient de recevoir de Marseille une dépêche télégraphique annonçant au préfet la capitulation de Rome. Le Globe de Londres du 22 au soir dit de son côté que le télégraphe, selon toutes les probabilités, annoncera cette nouvelle le lendemain matin. L'impression générale était donc que Rome ne tiendrait pas plus longtemps.

CIVITA VECCHIA, 11 JUIN.—M. Martinez de la-Rosa, ambassadeur d'Espagne à Gaète, a envoyé ici le bateau à vapeur Léopante, avec avis aux Espagnols de Rome de quitter cette ville, à cause des hostilités qui vont commencer contre la République.—Hier soir sont arrivés, et aujourd'hui sont partis, à deux heures du matin, une cinquantaine d'Espagnols, artistes, rentiers, voyageurs, qui se trouvaient à Rome. D'autres Espagnols sont demeurés à Rome. L'expédition espagnole, nous a, dit un officier du Léopante, peut compter, en tout, 7,500 hommes, sous les ordres du général, Cordoya ; là-dessus sont comptés les 3,000 venus à Gaète pendant l'hiver ; et commandés par le brigadier D. José de Bustillos."

ITALIE, MÉMONT.—La santé du roi s'améliore. Le syndicat de Turin a annoncé l'intention de sévir désormais avec la plus grande rigueur contre toute démonstration populaire. A propos des négociations entamées pour la paix, nous lisons dans l'Opinion : après les renseignements que nous avons reçus, l'Autriche aurait considérablement diminué ses prétentions pécuniaires. Elle ne demande plus pour l'indemnité de guerre que 70 millions au lieu de 200 qu'elle avait demandé d'abo J. On dit que notre ministère offre cinquante ; mais c'était là une question d'argent, qui n'avait qu'un intérêt secondaire, la première question étant la pacification de l'Italie.

VENISE.—Beaucoup de troupes autrichiennes ont quitté le siège de Venise et sont parties pour les Etats-Romains à marches forcées. Les autres autrichiens seront forcés à ne bloquer que de loin Venise, à cause des fièvres qui commencent à faire beaucoup de victimes, et qui sont produites par les exhalations putrides des marais. Les provinces vénitien-nes du continent ne cessent de faire passer des secours aux Vénitiens, dont le courage, témoigné par cette résistance de quinze mois, est redoublé par les nouvelles de Rome et d'Ancône. La Retorgimento, journal réactionnaire de Turin, renferme la correspondance suivante, datée de Venise le 6 juin : A Venise, on a vécu deux jours dans la pensée que les Hongrois allaient arriver à Trieste pour venir délivrer Venise. On disait aussi qu'en France le ministère était changé, et que la guerre était déclarée à l'Autriche. Ce qui est vrai, c'est que Venise est abandonnée à ses ressources. Les travaux d'attaque avancent à San-Giuliano et Malghera. Le canon tonne à Brendolo, Chioggia et Cavarzere. Voici les propositions faites par de Bruck : 1. amnistie générale ; 2. reconnaissance de la dette publique de Venise ; 3. institution de la garde civique ; 4. gouvernement civil et militaire ; 5. réinstallation dans leurs emplois de toutes les personnes qui étaient employées avant le 12 mars ; 6. tous les employés seront Italiens à l'exclusion des Autrichiens ; 7. il sera accordé une année de remise du droit de contribution foncière. A ces conditions, les troupes impériales devront occuper la ville et les forts. Les Vénitiens n'ont pas voulu traiter, craignant que les Autrichiens ne linéant pas leurs promesses aussitôt qu'ils seront maîtres de la ville."

HONGRIE.—Le Globe de Londres du 22 dit : "Nous avons des avis de Vienne du 16. La grande nouvelle est nne rencontre terrible entre les Hongrois. Les Autrichiens et les Russes auraient été défaits, en laissant sur le champ de bataille, le nombre fabuleux de 23,000 morts. Cette bataille a eu lieu les 13, 14 et 15, dans la vaste plaine entre Baux et Wieselburg ; elle a duré 64 heures. La perte de des Magyars est portée à 3,000 hommes. Les Autrichiens étaient commandés par Hymu ; les Russes par Radiger et les Hongrois par Georgey. Bien que les lettres particulières parlent de cette bataille, aucun journal n'y fait allusion. Le Lloyd de Vienne, n'en dit pas un mot.

HONGRIE.—Nous ne trouvons trace nulle part de la grande bataille mentionnée dans la dépêche télégraphique. Le passage suivant d'une lettre, écrite des frontières de Galicie le 10 juin, montre toutefois que cette nouvelle pourrait être vraie, car tout se préparait pour un engagement général : La plus grande partie des troupes qui campaient dans le cercle de Wadovico a franchi la frontière de Hongrie. Des 65,000 Russes réunis dans les camps de Myslewie et de Jorlanow, ceux du dernier se sont mis en marche par Newmarkt, et leurs avant-postes étaient à Kubin il y a quelques jours. Le camp de Myslewie contient 26,000 hommes ; il s'étend jusqu'à Bochnia, et sera encore étendu davantage, puisqu'on attendait le 7 encore 16,000 hommes d'infanterie et d'artillerie. Le général Sass est sur le sol hongrois.

On écrit aussi de Vienne, le 11, à la Réforme Allemande : L'armée russe et l'armée autrichienne réunies se mettront en mouvement demain sur tous les points à la fois, et l'on s'attend à ce qu'une grande bataille soit livrée dans le courant de cette semaine. Un voyageur arrivé de Raab rapporte qu'un placard, affiché dans cette ville, porte en grands caractères : "Nous avons enfin en notre pouvoir le traitre Je-lachich." Ce placard donne ensuite les détails d'un engagement dans lequel les troupes du ban avaient été défaits et lui-même fait prisonnier. Ce placard ne prouve pas, cependant, que la prise du ban soit réelle.

On lit dans la Gazette de Cologne : En faisant une reconnaissance sur l'île de Schutt, les impériaux ont été attaqués par une arrière-garde hongroise, qui leur a fait essuyer des pertes considérables.—Le champ de Presburg a été en grande partie abandonné. Une partie des troupes s'est réfugiée dans l'île de Schutt, une autre a formé un camp près de Bosing, parce que les soldats ne peuvent supporter l'eau de la Saubadte. Plus de 50 d'entre eux mourront chaque jour.—On parle d'une lettre de Kossuth au commandant de l'armée impériale, laquelle la somme de retirer ses troupes de la Hongrie, sans quoi les Hongrois verraient forcés de porter la guerre au-delà des frontières ; cette lettre demande en outre, d'arrêter les exécutions à Presburg, faute de quoi les Hongrois mettraient à mort à chaque nouvelle exécution dix officiers impériaux.

EMIGRATION.—Lord Stanley a payé le passage d'un grand nombre de ses pauvres fermiers irlandais, leur a fourni des habits ainsi qu'une petite somme d'argent pour leur transport en Amérique.

BUDGET ANGLAIS.—Le 25 mai, le gouvernement a fait déposer sur la table de la chambre des communes le budget de l'année 1849-50, divisé comme d'ordinaire en sept chapitres distincts, s'élevant à la somme de £3,925,731. Celui de l'année 1848-49, était de 3,946,539. Diminution. £20,808.

(N° 28.)

La lettre ci-jointe nous a été passée par un Monsieur qui répond de la responsabilité de la circulation honorable de l'écrivain.—Chro-notype de Boston.

New Haven, Connecticut, 14 sept. 1847. Cher Monsieur.—Pardonnez-moi la liberté que je prends de vous faire connaître le bien que j'ai retiré de l'usage du baume de cerises sauvages de Wistar.—Le printemps dernier, une soudaine et violente maladie d'intestins, causée par du froid, m'obligea de garder la maison pendant plusieurs jours. J'usai de bien des remèdes, dont aucun ne parut me ramener, en sorte que je perdis tout espoir de me guérir par la médecine.—Mais d'après l'avis de quelques amis, j'achetai une bouteille du baume de cerises sauvages du Dr. Wistar. Aussitôt que j'en usai, je me sentis mieux, et avant d'avoir fini la bouteille, la toux et l'insomnie cessèrent entièrement. Pour l'avantage seul de ceux qui seraient pris du même mal, et croyant que c'est un grand remède contre les toux, les humeurs et les attaques de consommation, je fais la déclaration qui précède. Votre, etc. JAMES GALLAGHER, Prix une piastre la bouteille, ou 6 bouteilles pour 5 piastres. A vendre à Montréal par Wm. Lyman et Cie, et par John Cartet et Cie, rue St. Paul ; aussi par Alfred Savage et S. J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

MARIAGES

A Saint-Joseph de la Beauce, mardi dernier, J. O. C. Arcand, écuyer, notaire, major de milice, à Delle Angèle Moreau, fille de M. Joseph Moreau, agriculteur, de Saint-Jean Port-Joli.

En cette ville, le 4, John Scarlett, Ecr., de Ruimveldt, près de Toronto, à Delle, Sophia Porteous, sœur de Jas. Porteous, Ecr., maître de poste de cette ville.

Le même jour, James-Heman Allen, Ecr., de Burlington, Etat de Vermont, à Jane-Abigail, fille de William A. Merry, Ecr., de Montréal.

A Pérou, Illinois, le 21 juin M. Benjamin Giroux, ci-devant de Montréal, à Delle Martha L. Ball, ci-devant de Midleton, Conn, et fille de feu le capitaine G. W. Ball.

DECES

En cette ville, subitement, vendredi matin, Dame Marie-Bérthe Castonguay, épouse de M. Julien Tavernier, âgé d'environ 62 ans.

A Gentilly, le 15 ultimo, Marie-Reine Provencher, épouse de M. Pierre Dubois, cultivateur du lieu, à l'âge de 44 ans et 16 jours.

A St. Antoine, Rivière Chambly, le 28 juin, Dame Marie-Anne Archambault, épouse de M. Joseph Dufresne, bourgeois du lieu, âgé de 70 ans et 5 mois.

A l'Hôpital Général de Québec, le 7, du courant, Sieur Augustin Lehoullier, ancien marchand à Percé, âgé de 82 ans. Il était né à Batiscan, district des Trois-Rivières.

REMERCIEMENTS

Les frères de St. Jérôme font leurs plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont aidé et fréquenté leur Bazar dont le produit a été de £38. 10s. Frères David et Mazurette.

10 juillet 1849.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLÉS.

MESSIEURS les commissaires se procurent, pour une école modèle, un Institutur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messie Durocher, prêtre et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.

L'EXAMEN public du collège de l'Assomption aura lieu le 30 et 31 du courant et le premier d'août, en cinq séances. La première séance aura lieu le 30 du courant après dîner et la dernière le 1er d'août aussi après dîner, après quoi commenceront les vacances. Les parents des enfants et les amis de l'éducation sont priés d'assister au susdit examen. La rentrée des écoliers se fera le vingt cinq de septembre. L'Assomption, 2 juillet 1849.

COLLÈGE JOLLIETTE.

L'EXAMEN public du Collège Jolliette aura lieu le 17 et le 18 du courant. Les parents et tous les amis de l'Education y sont respectueusement invités. F. J. LATAYE, Pre., directeur. Industrie 21 1849.

COLLÈGE DE STÉ. THÉRÈSE.

LES examens des élèves du Petit Séminaire de Sté. Thérèse auront lieu les 16, 17 et 18 du courant. Les séances du matin commenceront à 8 h. et celles du soir à 1 h ; la dernière se terminera par la distribution des prix. L. SACÉ, Pre., Direct. Sté. Thérèse, 2 juillet 1849.

COLLÈGE DE ST. HYACINTHE.

LES exercices scholastiques ordinaires de cette institution n'auront pas lieu cette année. Il y aura seulement la distribution des prix, qui se fera mercredi le onze juillet à onze heures A. M. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister. Les vacances seront données aussitôt après la distribution des prix. J. S. RAYMOND, Pre., Sup. C. S. H. St. Hyacinthe, 30 juin 1849.

AUX INSTITUTEURS

DEUX INSTITUTEURS OU INSTITUTEURICES demandés dans la paroisse de Saint-Clement de St. Hubert.—Pour les conditions de l'engagement s'ab. aux commissaires d'Écoles du lieu, ou soussigné. L. HENNAULT.

MORT AUX ÉTATS-UNIS

Il est mort dans la première semaine du mois de juillet à bord de l'Uncle Toby, sur le Missouri, près de Pérou, Illinois, un nommé L'ANGE, beau-frère d'un M. HENRY. Il était natif du Canada et a laissé une somme d'argent et d'autres effets. Si les parents ou les intéressés sont au Canada ou ailleurs, et s'ils désiraient obtenir des informations sur le compte de ce malheureux, ils pourraient en obtenir en s'adressant à M. B. Giroux, Pérou, Illinois, E.-U. 2 juillet, 1849.

SUITE DES ADRESSES

A l'adresse de St. Henri de Lauzon, signée par M. le curé et 505 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre de la manière suivante :

Monsieur.—Veuillez présenter aux membres du comté et autres, de l'adresse de la paroisse de St. Henri au gouverneur-général, les remerciements bien sincères de Son Excellence, qu'exprime la dite adresse, ainsi que pour l'offre de leur appui cordial pour rétablir et maintenir le bon ordre et la paix publique, pour le libre fonctionnement de la constitution, pour la protection de la personne de Son Excellence, et pour toute mesure qu'elle pourra adopter dans les circonstances.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire.

P. Latouche, Ecr., N. P. St. Henri de Lauzon.

A l'adresse des habitants du 4e Riding d'York, signée par 2760 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit :

Messieurs.—Je vous remercie sincèrement pour la manière dont vous venez de l'avant pour renouveler l'assurance de votre attachement à Notre bien-aimée Souveraine, et votre désir de cimenter, entretenir et maintenir votre connexion avec la Mère-Patrie, et de me donner votre appui dans l'exécution des devoirs importants de ma charge. Les manifestations de sentiments constitutionnels sains qui animent la population du Canada en général, m'encouragent à marcher résolument dans la voie que m'oblige à suivre le sentiment de devoir envers ma Souveraine et le peuple de la province. Vous ne faites que me rendre justice en rendant témoignage à l'impartialité avec laquelle j'ai administré le gouvernement. Pendant plus de la moitié du temps que j'ai passé parmi vous, j'ai agi d'après l'avis de ministres choisis parmi les guides de l'opposition actuelle. Pendant ce temps, je ne leur ai jamais refusé l'appui auquel ils avaient constitutionnellement droit. Lorsque j'ai été environné d'administrations successives, j'ai écouté avec attention et respect les remontrances que l'on m'a faites contre les rumeurs du gouvernement du jour, ainsi qu'importe que ceux qui faisaient ces remontrances se soient trouvés dans les bornes légales et constitutionnelles. Mais je considère comme ennemis de la constitution et des vrais intérêts du peuple du Canada, ceux qui ont recourus à la violence pour faire prévaloir leurs vues. Vous pouvez compter que l'ordre n'est pas moins essentiel au bien de la province que la liberté. Quelle que soit l'adversité d'opinions entre les hommes, tous ceux qui aiment leur pays devraient unir leurs efforts pour préserver cet ordre.

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse du township de Toronto, signée par 1061 personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante :

Monsieur.—Je vous prie de vouloir bien parvenir aux habitants du township de Toronto, qui ont signé cette adresse, mes remerciements les plus sincères pour les expressions de confiance et d'attachement qu'elle contient. C'est pour moi un grand sujet d'encouragement et d'appui au milieu des difficultés qui m'environnent, de voir les témoignages non équivoques que je reçois de toutes parts, que mon administration du gouvernement rencontre l'approbation de la grande masse des habitants intelligents et respectables de la province. J'ai toujours été satisfait que la population du Canada était trop sincèrement attachée à l'ordre et à la vraie liberté, pour être engagée à traiter légèrement ces avantages, ou à se laisser induire en erreur par les artifices d'une faction au point de sanctionner des actes de violence et d'injustice contre un gouverneur constitutionnel, actes qui avant longtemps rejailliraient sur eux. Je continuerai constamment à suivre la voie dans laquelle j'ai marché jusqu'ici, et à co-opérer avec les autres branches de la législation, à promouvoir les meilleurs intérêts de la province.

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse de Belleville signée par 230 personnes, et à celle d'Osborneville, signée par 834 personnes, S. E. Lord Elgin a bien voulu répondre de la même manière qu'à l'adresse de Hastings.

A l'adresse de Niagara, signée par 4711 personnes S. E. Lord Elgin a répondu comme suit :

Messieurs.—Je vous remercie de bon cœur pour la manière avec laquelle vous vous empressez dans la crise actuelle d'exprimer votre approbation de la ligne de conduite que j'ai suivie dans l'administration du gouvernement de la province, et votre horreur pour les outrages qui ont récemment été commis à Montréal. Je ne doute nullement que la conviction que vous entretenez que les personnes qui continuent ces excès et tâchent de rejeter une détermination solennelle du parlement, sont animés par un sentiment d'hostilité au système constitutionnel dont nous jouissons maintenant, ou du moins à ce qu'il fonctionne franchement et librement, ne soit fondée. Je ne puis être partie à aucun projet quelque spécieux qu'il puisse être pour vous priver des libertés dont Notre Souveraine m'a constitué le gardien. Je continuerai constamment et fidèlement à administrer le gouvernement de la province en harmonie avec les vœux du peuple tels qu'exprimés en parlement par ses représentants. Je souffrirai volontiers dans cette cause des reproches si le cas est nécessaire; mais j'entretiendrais avec une opiniâtreté invincible, si je ne croyais que tôt ou tard cette ligne de conduite, méritera leur approbation.

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse de St. Antoine, dans le comté de Verchères, signée par M. le curé et 348 autres personnes; à l'adresse de St. Marc, dans le même comté, signée par 291 personnes; à l'adresse de Varennes, signée par M. le curé et 1267 autres personnes; et à l'adresse de Verchères, signée par M. le curé et par 1348 autres personnes S. E. Lord Elgin a répondu comme suit :

Messieurs.—Les témoignages de reconnaissance pour la manière indépendante et impartiale avec laquelle j'ai gouverné cette Province, et l'assurance de la ferme résolution dans laquelle vous êtes de supporter et de défendre le gouvernement que vous m'offrez dans votre adresse, me causent la plus vive satisfaction. Tout en nourrissant l'espoir que la paix publique sera maintenue sans qu'il y ait besoin de recourir aux moyens extraordinaires, je crois pouvoir compter sur le dévouement et la loyauté du peuple du Canada si des difficultés inattendues venaient à surgir.

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse de St. Polycarpe signée par M. le curé et 415 autres personnes; à l'adresse de Ste. Marthe, signée par 66 personnes; à l'adresse du Côteau du Lac, signée par M. le curé et par 290 autres personnes; et à l'adresse de Rigaud, signée par M. le curé et par 1079

autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Monsieur.—J'ai mis devant le gouverneur-général les requêtes à Sa Majesté, qui seront transmises à leur destination, ainsi que les adresses à Son Excellence elle-même, au sujet des événements récents, que vous m'avez transmis de la part des paroisses de Rigaud, Ste. Marthe, St. Polycarpe et du Côteau du Lac, dans le comté de Vaudreuil. Son Excellence est flattée de la confiance en elle et dans son administration que témoignent ces quatre paroisses, et Elle vous prie d'assurer vos commettants qu'elle-même repose la plus entière confiance dans les bonnes dispositions du peuple Canadien, et qu'une pareille union entre le peuple et son gouvernement est la plus sûre garantie de l'ordre et des institutions existantes.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire.

J. B. Mongenais, écuyer, M. P. P. Rigaud.

A l'adresse de St. François du Lac, signée par 29 sauvages Abénaquis, S. E. Lord Elgin a fait donner la réponse suivante :

Monsieur le Missionnaire.—Le gouverneur-général a reçu avec plaisir l'adresse des sauvages Abénaquis, chefs et guerriers du village de St. François du lac St. Pierre. S'il fallait un nouveau trait à la honte dont se sont couverts les auteurs et instigateurs des outrages récents contre tout ce que les hommes civilisés savent respecter, ce serait l'indignation qu'ont excitée ces excès chez les descendants des autochtones, et l'obligation où ils ont cru se trouver d'élever la voix au soutien du bon ordre contre des hommes qui prétendent à une civilisation avancée.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire.

Messire Jos. Maurault, Missionnaire, St. François du Lac.

A l'adresse de St. Charles de Lachenaie, signée par M. le curé et 92 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Monsieur.—Veuillez informer les habitants de Lachenaie que le gouverneur-général les voit avec plaisir se réunir à la partie paisible et bien disposée des citoyens de Montréal, et de la masse de la population de toute la province, pour répudier avec horreur les outrages qui auraient en effet déshonoré à jamais cette cité et le pays entier sans les protestations énergiques et universelles qu'ils ont provoquées partout.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, (Secrétaire.)

L. C. Beaumont, Ecuyer, Lachenaie.

A l'adresse de Chambly, signée par 2 personnes au nom de tous les habitants, S. E. a fait donner la réponse qui suit :

Monsieur.—J'ai mis devant le gouverneur-général le procès-verbal de l'assemblée du comté de Chambly, qui eut lieu le 8 courant, au sujet des événements récents, et que vous m'avez transmis par votre lettre du 23. Son Excellence vous prie de présenter aux Messieurs qui composent cette assemblée, l'expression des sentiments qu'elle a déjà données aux adresses qui lui sont venues des différentes paroisses du comté.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire.

Louis Lacoste, Ecuyer, Boucherville.

A l'adresse du Sault au Récollet, signée par M. le curé et 396 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse que voici :

Monsieur.—Le gouverneur-général m'a chargé de faire parvenir par votre voie, ses plus sincères remerciements aux habitants du Sault au Récollet, pour l'adresse où ils expriment leur juste indignation contre les excès récents. Son Excellence espère que l'empressement général de tous les gens de bien à répudier de pareils actes effacera, aux yeux du monde civilisé, la tache qu'ils étaient de nature à imprimer à la société canadienne, en même temps qu'il fera entrer la honte et le repentir dans les cœurs des coupables.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, (Secrétaire.)

P. P. Lachapelle, Ecr. N. P. Sault au Récollet.

A l'adresse de Ste. Philomène, signée par M. le curé et 273 autres personnes, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit :

Messieurs.—J'accepte avec reconnaissance ces assurances de votre estime et de la confiance que vous rendez dans mon administration du gouvernement. Tout en nourrissant l'espoir que la paix publique sera maintenue sans qu'il y ait besoin de recourir aux moyens extraordinaires, je crois pouvoir compter sur le dévouement et la loyauté du peuple du Canada, si des difficultés inattendues venaient à surgir.

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse de St. Joseph de Maskinongé, signée par M. le curé et 892 autres personnes, le secrétaire provincial a répondu comme suit :

Monsieur le Curé.—J'ai l'honneur de vous transmettre et inclure la réponse du gouverneur-général aux signataires de l'adresse à Son Excellence de la part de la paroisse de Maskinongé, et vous voudrez bien en donner communication à qui il appartient.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire.

Révd. L. E. Bois, Ptr. curé, Maskinongé.

A l'adresse de St. Stanislas, signée par M. le Curé et 147 autres personnes, S. E. Lord Elgin, fait répondre comme suit :

Monsieur.—Le gouverneur-général n'a pu être agréablement affecté de l'adresse qu'il a reçue de la paroisse de St. Stanislas, dans le comté de Champlain. Le nom que porte votre comté a rappelé à Son Excellence celui du grand homme, le premier gouverneur de Canada, dont le nom est inséparablement lié à l'établissement si solide et permanent de la civilisation sur les bords du St. Laurent, et s'il est une gloire que Son Excellence ambitionnerait, ce serait celle d'associer le nom d'Elgin à l'établissement ferme et durable de la liberté politique que vous tenez de votre nouvelle mère patrie.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, (Secrétaire.)

J. Bte. Roy, Ecuyer, St. Stanislas de Champlain.

E. LAFLEUR, NOTAIRE.

A l'adresse de St. Joseph, signée par M. le curé et par 1079

EAU MINERALE

DE PROVIDENCE DANS ST. HYACINTHE, DISTRICT DE MONTRÉAL.

M. JOSEPH GAZAILLE dit ST. GERMAIN, qui vient de louer le nouvel établissement des Sources d'Eau Minérale dans St. Hyacinthe, ose espérer que le public lui donnera l'encouragement que mérite son établissement lui sera tenu sur un pied respectable, et à un prix bien réduit.

Il ouvrira ses bains au public le 20 du courant.—D'après des analyses des eaux, il est démontré qu'elles sont excellentes, prises à modique dose, pour les maladies de l'estomac et des reins; qu'elles sont purgatives à larges doses, et que les bains pris dans ces eaux sont très favorables à la santé. Elles contiennent du gaz carbonique en assez grande quantité.

M. SAINT GERMAIN aura un omnibus qui voyage plusieurs fois le jour entre le village de St. Hyacinthe et son établissement qui n'est qu'à 20 arpents du village, dans un site où l'air est très pur.

Un médecin visitera chaque jour l'établissement pour prescrire l'usage des eaux, selon les indispositions de chacun de ceux qui en feraient usage.

M. ST. GERMAIN propose d'exporter prochainement des eaux dans les villes et les principaux villages du Bas-Canada, les accompagnant d'informations bien détaillées.

St. Hyacinthe, 6 juin 1849.

DAMISPAU, ORGANISTE

DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des leçons de musique.

COLLEGE DE REGHOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGE MACDONELL, V. J., assisté du Révd. J. FAHREL et du Révd. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au tant par son fini et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour une année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demi année. On ne permettra l'entrée dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révd. ANGE MACDONELL, au Collège de Kingston, Montréal, 18 août 1848.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresseront à J. B. THOMAS, Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE:

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudrait bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

DEUXIEME EDITION DU COURT TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre. Les usages modérés de lettres en français et en anglais. Les formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualificatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de départements sous l'Empire de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc. Ce ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada.

À vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 24. Montréal 7 mars 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chéoux.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris les townships de New-ton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour ditto, à l'est de la rivière Chaudières et du chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour ditto au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté de Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour ditto, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Ditto dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'achat du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs. 3.—fois-

D. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des R. collets.

Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, à l'établissement BUREAU

No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Mairie

Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 69, près l'Évêché.

Montréal, 9 Nov. 1848.

A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN, Com des rues

NOÛRE-DAME ET ST. VINCENT

VERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qui a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, sans de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pendant SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. V.
Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pire. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET PROPRIÉTAIRE